

Annexe au Manuel de la FGC

Nouvelles grilles sectorielles d'évaluation des projets

Les projets de développement sont analysés en Commission technique (CT) sur la base des "Critères d'appréciation des projets de développement - filière projet", critères approuvés en AG et inclus dans le Manuel FGC.

Pour faciliter l'application de ces critères à différents secteurs, la CT s'est dotée de sept grilles de lecture. Ces grilles sont un guide pour les commissaires chargés d'évaluer les projets en termes de qualification des acteurs, de cohérence des cadres logiques, d'allocation des ressources humaines et financières, ainsi que du rôle des bénéficiaires pour les secteurs suivants:

- [Agriculture](#)
- [Budget](#)
- [Santé](#)
- [Education et formation](#)
- [Genre](#)
- [Environnement](#)
- [Instruments financiers](#) (ne remplace pas "projets économiques")

Ces grilles de lecture, qui sont là pour aider la CT à analyser les dossiers sous ces angles spécifiques, sont mises à disposition des AM sous forme d'annexes au Manuel.

Elles fourniront des éléments utiles pour les responsables de la formulation des projets, et pourront être utilisées au besoin comme «check lists». Il ne s'agit aucunement d'une série d'exigences supplémentaires, mais d'un guide au service de l'amélioration de la qualité des projets.

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Grille de lecture Agriculture

Questions	Domaines d'application	Critère d'évaluation
Qui ?	Qualification des acteurs impliqués (principalement du partenaire local), regard rétrospectif sur les résultats de leur action, analyse	<ul style="list-style-type: none"> Compétence du partenaire local, disponibilité des ressources et soutien technique
		<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec les autorités locales
		<ul style="list-style-type: none"> Genre dans l'équipe de direction, coordination
		<ul style="list-style-type: none"> Stratégie d'approche (paternaliste, participatif), d'autonomisation en général/gestion des dépendances (objectifs de partenariat)
Quoi ? Pourquoi	Formulation des objectifs et des résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Production destinée destiné à la consommation / subsistance
		<ul style="list-style-type: none"> Production destinée au marché
		<ul style="list-style-type: none"> Cohérence entre problématique générale (identifiée de manière transparente et adéquate) et objectifs poursuivis
Comment?	Articulation entre les objectifs et les activités et	<ul style="list-style-type: none"> Type de production (organique, intensif, extensif), ressources et technologies locales, appropriables, durabilité écologique de l'activité
		<ul style="list-style-type: none"> Sol : nature, système de propriété foncière
		<ul style="list-style-type: none"> Climat ; niveau de précipitation, Irrigation : conséquences sur le niveau des nappes phréatiques
		<ul style="list-style-type: none"> Stockage, greniers communautaires : possibilités pour étaler vente et faire face aux soudures
		<ul style="list-style-type: none"> Marché : Etude de marché, niveau des prix et de la demande, distance, coûts commercialisation, altérabilité des produits
		<ul style="list-style-type: none"> Rentabilité : analyse coût –bénéfice, rendements
		<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la filière : accès au moyens de production, système de commercialisation, disponibilité conseil agricole, transfert savoir faire
Pour qui ?	Profil et rôle des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Types bénéficiaires : Organisations paysannes, GIE, groupements féminins de productrices ; groupements villageois, unions et fédérations paysannes
		<ul style="list-style-type: none"> Genre : dans quelle mesures les hommes et les femmes sont ils concernés de même manière, dans les différents segments de la filière
Avec quels moyens ?	Allocation des ressources humaines et financières et perspectives d'autonomisation /gestion des dépendances	<ul style="list-style-type: none"> Subventions
		<ul style="list-style-type: none"> Micro crédit
		<ul style="list-style-type: none"> Contribution locale ou dépenses valorisées

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Grille de lecture Budget

Questions	Domaines d'application	Critères généraux d'évaluation	Critère d'évaluation budget
Qui?	Qualifications des acteurs impliqués (principalement AM et partenaire local), regard rétrospectif sur les résultats de leur actions, analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité du partenaire local/bénéficiaires de mettre en œuvre le projet • Capacité de l'AM à assurer le suivi du projet • Qualité des résultats d'une éventuelle collaboration passée (partenariat) • Clarté du rôle de l'AM • Stratégie d'autonomisation générale / gestion des dépendances (objectif du partenariat) 	<p>Au niveau de l'AM: compétences comptables et capacité à appliquer les directives FGC en matière de budget (présentation, frais divers, etc...) Capacité à transmettre les directives au partenaire local.</p> <p>Au niveau du partenaire local: compétences comptables: capacité d'élaborer un budget et de l'adapter aux normes FGC.</p> <p>Etre attentif à la capacité de gestion des AM (maîtrise des dépenses, gestion des écarts (soldes positifs ou négatifs liés aux taux de change, surévaluation des postes, ou activités non réalisées)</p>
Quoi?	Formulation des objectifs et résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et clarté des objectifs et des résultats escomptés • Impacts recherchés 	<p>Les budgets suivant doivent figurer au dossier et être cohérents par rapport aux objectifs et résultats escomptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget "récapitulatif" (ou "Budget de référence") - Budget détaillé - Budget global du partenaire (si nécessaire) - Rapports financiers
Pourquoi?	Articulation entre les objectifs/les résultats escomptés et la problématique générale, dans une perspective de modification d'une situation constatée et jugée insatisfaisante	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et qualité du processus d'identification • Cohérence entre problématique générale (identifiée de manière transparente et adéquate) et objectifs poursuivis. 	<p>Le budget est effectué pour:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'estimation financière du projet (outil d'analyse pour la faisabilité du projet) 2. La demande de financement 3. Outil de suivi de l'allocation des ressources 4. Outil de révision comptable et d'audit (mesure des écarts)
Comment?	Articulation entre les objectifs et les activités et définition des acteurs (partenaires, réseaux) impliqués dans le processus d'implémentation.	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation et faisabilité des activités prévues • Qualité de l'ancrage du projet au niveau des réseaux d'acteurs locaux • Stratégie de mise en œuvre pour une 	<p>Selon directives FGC:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3.3.8 "Exemple de budget de projet récapitulatif" ➤ 4.1 "Directives de contrôle financier destinées aux associations membres de la FGC"

		<p>autonomisation du projet</p>	<p>➤ 4.2 "Règlement et cahier des charges de la commission de contrôle financier des projets"</p> <p>Analyse générale:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des lignes budgétaires par rapport aux objectifs et aux activités • Optimisation des ressources financières: <ol style="list-style-type: none"> 1) Analyser les montants alloués pour les différentes rubriques en regard des coûts locaux (salaires*, investissements, etc...) 2) Pertinence des choix des dépenses budgétées (par rapport au projet, par rapport à l'environnement, par rapport à la durabilité, par rapport à l'autonomisation) • Clarté de la répartition budgétaire entre les différents bailleurs de fonds • Etre attentif que les frais de fonctionnement du partenaire local puissent être couverts à terme par des activités génératrices de revenus • S'assurer que les frais d'audit soient inclus dans le budget • Vérifier que les frais de gestion et les frais de coordination locale correspondent aux normes FGC • Analyser si l'amortissement du matériel est prévu • Apprécier l'évolution de l'autonomisation du partenaire (participation financière du partenaire dans les demandes d'extension et diversification des bailleurs de fonds) • Le budget devrait être établi en Frs et en monnaie locale <p>* Salaires: indication du taux d'activité</p> <p>Remarques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • (répartition des frais de fonctionnement
--	--	---------------------------------	--

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

			généraux entre les différents bailleurs)
Pour qui?	Profil et rôle des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté dans leur choix et dans la définition de leur rôle • Qualité de l'articulation entre les bénéficiaires et partenaire local/AM 	Ne concerne pas l'analyse budget
Avec quels moyens?	Allocations des ressources humaines et financières et perspectives d'autonomisation/gestion des dépendances	<ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité économique du projet • Adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis • Contribution locale 	Du personnel et des ressources financières doivent être dégagés pour l'établissement des budgets et le suivi comptable.

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Grille de lecture Santé

Questions	Domaines d'application	Critères d'évaluation
Qui?	Capacité du partenaire local/bénéficiaire pour mettre en œuvre le projet	Le personnel médical prestataire du service est qualifié et disponible dans la zone du projet
		Expertise en santé publique du partenaire
		Les acteurs et autorités du secteur public en santé doivent faire partie du projet
		Le partenaire doit être capable de faire un suivi des patients
		Le partenaire doit veiller à ce que le projet puisse être repris par l'Etat local, régional ou national au même niveau de qualité et dans un nombre défini d'années
		Si le projet est de prévention en santé il peut être assuré par des membres de la communauté sans une formation médicale préalable mais formés par le projet
Quoi?	Cohérence et clarté des objectifs et des résultats escomptés et impacts recherchés	Changement de comportement des bénéficiaires face à un état de maladie
		Changement de comportement des professionnels de la santé ou des personnes formées dans la prise en charge des patients malades
		Les changements mentionnés doivent être visibles au travers des indicateurs standards de santé: par ex. Prévalence des maladies, mortalité, etc.
		Le projet prend en compte un volet préventif et de plaidoyer lié aux soins
Pourquoi?	Cohérence et qualité du processus d'identification	Le projet est le résultat d'une analyse des besoins en santé de la communauté propres de la zone et en lien avec les problèmes de santé publique identifiés par les autorités étatiques
		Le projet est complémentaire au réseau de santé publique et il est lié à une structure de santé publique, avec laquelle, il entretient une coordination active
Comment?	Adéquation et faisabilité des activités prévues	Respect des représentations socioculturelles, de l'utilisation des médecines traditionnelles
		Quand les représentations socioculturelles et l'utilisation des médecines traditionnelles est nuisible à la santé, aborder le thème et dialoguer avec les acteurs pour trouver une solution
		Assurer l'égalité d'accès aux soins pour tous les bénéficiaires sans discrimination sociale, raciale, religieuse ou économique
		Assurer le respect des besoins de santé particuliers liés aux deux sexes H/F

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

		Assurer le respect des besoins de santé liés à l'âge des bénéficiaires
		Si le projet à un volet de gestion des médicaments, les standards internationaux doivent être respectés
		Les bénéficiaires sont parties prenantes dans le maintien et le financement du projet
		Pour garantir la qualité des prestations, le projet fait appel à un regard externe
		Le budget doit démontrer la totalité des coûts des prestations, ainsi que les apports par l'état, les bénéficiaires (estimation) et autres bailleurs de fonds nationaux et internationaux
Pour qui?		La participation des bénéficiaires se justifie par l'analyse des besoins

Grille de lecture éducation et formation professionnelle

Questions	Domaines d'application	Critères généraux d'évaluation	Critères d'évaluation éducation/formation
Qui ?	Qualification des acteurs impliqués (principalement AM et partenaire local), regard rétrospectif sur les résultats de leur actions, analyse	<ul style="list-style-type: none"> * Capacité du partenaire local / bénéficiaires de mettre en œuvre le projet * Capacité de l'AM à assurer le suivi du projet * Qualité des résultats d'une éventuelle collaboration passée (partenariat) * Clareté du rôle de l'AM * Stratégie d'autonomisation en général / gestion des dépendances (objectifs de partenariat) 	<ul style="list-style-type: none"> * Qualification des enseignants / formateurs
Quoi ?	Formulation des objectifs et des résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> * Cohérence et clareté des objectifs et des résultats escomptés * Impacts recherchés 	<ul style="list-style-type: none"> * Taux d'entrée dans les passerelles vers l'éducation formelle * Taux de réussite et taux d'abandon et les raisons * Nombre d'apprenants qui trouvent du travail (alphabétisation, formation professionnelle) * Utilisation courante des connaissances acquises dans la vie quotidienne des communautés, le développement d'une conscience citoyenne
Pourquoi ?	Articulation entre les objectifs / les résultats escomptés et la problématique générale, dans une perspective de modification d'une situation constatée et jugée insatisfaisante	<ul style="list-style-type: none"> * Cohérence et qualité du processus d'identification * Cohérence entre problématique générale (identifiée de manière transparente et adéquate) et objectifs poursuivis 	Justification de la nécessité d'une éducation non-formelle

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Comment ?	Articulation entre les objectifs et les activités et définition des acteurs (partenaires, réseaux) impliqués dans le processus d'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> * Adéquation et faisabilité des activités prévues * Qualité de l'ancrage du projet au niveau des réseaux d'acteurs locaux * Stratégie de mise en œuvre pour une autonomisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> * Synergies entre acteurs locaux publics (reconnaissance des formations notamment en vue de passerelles vers l'éducation formelle) et privés (soutien financier et / ou technique, apport en formateurs....) * Description des contenus principaux des formations dispensées * Lien entre l'éducation de base et formation pratique (le cas échéant)
Pour qui ?	Profil et rôle des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> * Clareté dans leur choix et dans la définition de leur rôle * Qualité de l'articulation entre bénéficiaires et partenaire local / l'AM 	<ul style="list-style-type: none"> * Comment les acteurs (enfants, communautés, etc.) participent au processus d'éducation (contribution financière, matériel, tâches de formation, réunions, etc.) * Critères de sélection des apprenants en tenant compte de l'aspect genre * Suivi des bénéficiaires après la formation (mise en réseau --> marché de travail, durabilité des connaissances et compétences acquises)
Avec quels moyens ?	Allocation des ressources humaines et financières et perspectives d'autonomisation / gestion des dépendances	<ul style="list-style-type: none"> *Faisabilité économique du projet Adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis * Contribution locale 	<ul style="list-style-type: none"> * Autonomisation financière : diversification des sources de financement (éducation de base), mécanismes d'autofinancement (formation professionnelle, alphabétisation)

Grille de lecture Genre

Cette grille d'analyse se situe dans une approche théorique dans laquelle le genre est défini comme catégorie sociale qui va au delà des différences biologiques entre les sexes et qui se base sur la construction sociale des rapports entre hommes et femmes existant pour des raisons historiques, socio-économiques, culturelles et religieuses dans les sociétés dans lesquelles ils/elles interagissent.

Dans cette perspective, il y a deux points de vue sur la situation des femmes à ne pas confondre :

- l'analyse des conditions objectives dans lesquelles elles se trouvent (pauvreté, manque d'éducation, trop de travail, peu d'accès à la technologie) comme objectifs pratiques à court terme
- l'analyse de leur position sociale dans les rapports aux hommes comme objectifs stratégiques à moyen et long terme

En tenant compte de ces deux niveaux d'analyse, nous partons du constat qu'il n'est pas possible d'améliorer les conditions matérielles et le statut des femmes dans la société si on ne s'occupe pas de leurs situations d'inégalité face aux hommes. Il En d'autres termes « ce serait comme mettre en compétition face aux ressources de développement les hommes avec les mains libres et les femmes avec une main attachée dans le dos ». Il s'agit donc d'un changement social et culturel à long terme sur une durée de génération, impliquant les hommes et les femmes dans une société donnée.

Questions	Domaines d'application	Critères d'évaluation
Qui ?	Qualification des acteurs impliqués (principalement AM et partenaire local), regard rétrospectif sur les résultats de leur action, analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de la problématique du genre par l'AM et le partenaire terrain • Capacité et volonté de l'AM et du partenaire dans la planification et dans la mise en oeuvre des projets /programmes dans une perspective genre; • Besoin de formation dans le genre • Collaboration (partenariat) avec des organisations travaillant sur le genre • Mixité de l'équipe.
Quoi ?	Formulation des objectifs et des résultats escomptés	<p>Conception du projet dans une perspective genre, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les relations de genre sont-elles posées comme un problème dans le projet ? • le projet/programme considère-t-il important de modifier les relations inévitables entre hommes et femmes ? • le projet/programme se propose-t-il d'améliorer les conditions de vie des femmes, mais aussi de s'attaquer à ce qui fabrique les inégalités ? • Indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer le

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

		<p>changement dans la distribution des rôles et des pouvoirs entre hommes et femmes (besoins stratégiques genre) et leur situation respective dans l'éducation, la santé, les ressources financières, la technologie, etc. (besoins pratiques genre).</p>
Pourquoi ?	<p>Articulation entre les objectifs/les résultats escomptés et la problématique générale, dans une perspective de modification d'une situation constatée et jugée insatisfaisante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et intervention supposant une connaissance de la réalité du terrain • Collecte d'information dans une perspective genre en tenant compte des niveaux suivants: <ul style="list-style-type: none"> • niveau productif : types d'activités réalisées par les hommes et les femmes, division du travail, accès à la terre, intensité du travail, activités multiples, création de rentrées financières • unité domestique et profil des femmes : âge moyen, niveau d'éducation, état de santé, présence de violence, composition des foyer, etc.) • accès à la représentation institutionnelle : participation des femmes dans des organismes officiels, pouvoir de décision des femmes dans certaines instances, présence d'organisations féminines sur le terrain, règles ou habitudes qui limitent la participation des femmes.
Comment ?	<p>Articulation entre les objectifs et les activités et définition des acteurs (partenaires, réseaux) impliqués dans le processus d'implémentation</p>	<p>Activités développées en rapport avec les manières de faire des femmes (âge, nombre d'enfants, niveau d'éducation, disponibilités des femmes, etc.), dans les gains de temps, la rentabilité économique et la confiance en elles.</p>
Pour qui et avec qui ?	<p>Profil et rôle des bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes, hommes, anciens et jeunes • Qualité de l'articulation entre bénéficiaires et partenaire local/l'AM

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Avec quels moyens ?	Allocation des ressources humaines et financières et perspectives d'autonomisation/gestion des dépendances	<ul style="list-style-type: none">• Faisabilité économique du projet• Adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis (budgétisation des activités prévues pour les femmes)• Contribution locale• Administration et contrôle des ressources financières.
---------------------	--	--

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Grille de lecture Environnement

Questions	Domaines d'application	Critères généraux d'évaluation	Critères d'évaluation Environnement
Qui ?	Qualification des acteurs impliqués (principalement AM et partenaire local), regard rétrospectif sur les résultats de leur actions, analyse	<ul style="list-style-type: none"> * Capacité du partenaire local / bénéficiaires de mettre en œuvre le projet * Capacité de l'AM à assurer le suivi du projet * Qualité des résultats d'une éventuelle collaboration passée (partenariat) * Clarté du rôle de l'AM * Stratégie d'autonomisation en général / gestion des dépendances (objectifs de partenariat) 	<ul style="list-style-type: none"> * Capacité du partenaire local de faire une analyse des impacts environnementaux du projet/programme, le cas échéant avec des appuis de spécialistes externes
Quoi / pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> *Formulation des objectifs et des résultats escomptés *Articulation entre les objectifs / les résultats escomptés et la problématique générale, dans une perspective de modification d'une situation constatée et jugée insatisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> * Cohérence et clarté des objectifs et des résultats escomptés * Impacts recherchés * Cohérence et qualité du processus d'identification * Cohérence entre problématique générale (identifiée de manière transparente et adéquate) et objectifs poursuivis 	<ul style="list-style-type: none"> * Identification des impacts environnementaux négatifs à être évités pour protéger l'environnement * Le type et le nombre de mesures correctives prises ou à prendre pour réduire les impacts environnementaux négatifs * Mise en exergue des savoirs locaux traditionnels sur la gestion de l'environnement * Existence d'une législation sur l'évaluation des conséquences des effets de projets / interventions sur l'environnement
Comment ?	Articulation entre les objectifs et les activités et définition des acteurs (partenaires, réseaux) impliqués dans le processus d'implémentation	<ul style="list-style-type: none"> * Adéquation et faisabilité des activités prévues * Qualité de l'ancrage du projet au niveau des réseaux d'acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> * Recours à des pratiques respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles * Type d'énergie utilisé, utilisation d'énergie

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

		<ul style="list-style-type: none"> * Stratégie de mise en œuvre pour une autonomisation du projet 	<p>renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> * Possibilités de réduire les distances / d'employer des transports plus propres * Type et qualité des activités de sensibilisation ciblant les communautés concernées * Intégration dans l'évaluation du projet des mesures prises/prévues en vue de la protection de l'environnement à terme
Pour qui ?	Profil et rôle des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> * Clareté dans leur choix et dans la définition de leur rôle * Qualité de l'articulation entre bénéficiaires et partenaire local / l'AM 	<ul style="list-style-type: none"> * Mécanismes permettant la participation de toutes les catégories de la population locale dans la gestion de l'environnement * Identification des rôles des différents acteurs pouvant avoir un impact sur l'environnement * Implication des bénéficiaires dans les actions de protection de l'environnement * Mise en exergue du partenariat avec les autorités locales pendant et après la fin du projet
Avec quels moyens ?	Allocation des ressources humaines et financières et perspectives d'autonomisation / gestion des dépendances	<ul style="list-style-type: none"> * Faisabilité économique du projet * Adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis * Contribution locale 	<ul style="list-style-type: none"> * Contribution des bénéficiaires à la mise en œuvre des mesures à prendre pour réduire l'impact négatif sur l'environnement * Contribution éventuelle de fonds spéciaux en faveur de la protection de l'environnement * Anticipation des problèmes environnementaux en vue de la durée du projet

Critères pour instruments financiers appuyés par la FGC

Préambule : Depuis l'avènement du Grameen Bank, le micro crédit est de plus en plus utilisé comme outil d'intervention dans les projets de développement et plus exactement comme les instruments financiers pour le financement des activités productives et commerciales dans le monde rural et urbain (agriculture traditionnelle et urbaine, activités génératrices de revenus, création de micro entreprises, etc.) comme décrit ci-dessous.

I. Cadre par instrument financier

- **Fonds rotatifs (Banques céréalières incluse)**

Les fonds rotatifs peuvent être constitués en nature ou en espèce et se situent au niveau d'organisations de base.

- **Systemes d'épargne et de crédit**

L'instrument qui prend de l'ampleur dans les programmes. Part de l'idée qu'il faut non seulement faciliter l'accès au crédit mais aussi encourager l'épargne. Demande une bonne connaissance de gestion et de responsabilité. Se justifie si de tels systèmes sont inexistantes ou bien les systèmes bancaires/d'épargne et de crédit n'encourage pas suffisamment l'épargne. Se situent au niveau d'organisations faitières.

- **Crédits (micro crédit)**

Nous sous-entendons des crédits octroyés directement par des ONGs. Se justifie seulement sil n'y a vraiment pas d'accès au crédit localement/régionalement. Les bénéficiaires sont des organisations institutionnellement consolidés (Coopératives, Associations de producteurs, Associations de consommateurs, Associations de parents d'élèves, bénéficiaires des projets organisés, etc.).

- **Garantie Bancaire**

C'est un instrument qui peut aider à des organisations institutionnellement consolidées d'accéder au système bancaire formel.

II. Exigences par instruments

- **Fonds rotatifs**

- Primordialement destiné aux organisations de base
- Durée déterminée
- Instruments de monitoring/suivi déterminés
- Reporting durant au moins cinq ans

- **Systemes d'épargne et de crédit**

- Intérêt sur l'épargne
- Le taux d'intérêt doit garantir le maintien du capital de travail
- Administration autofinancée après trois ans
- 20% d'épargne locale
- Adaptabilité aux conditions du marché

- **Crédit (micro crédit)**

- Seulement s'il n'y a pas d'alternatives
- Existence d'un "business plan"
- Le taux d'intérêt doit garantir le maintien du capital de travail
- Différentiel d'intérêt pour promouvoir la production (création de valeur ajoutée) / commercialisation

- Conditions orientées vers le marché
- Contrat et suivi garanti
- **Garantie Bancaire**
- Bonne connaissance du partenaire
- Existence d'un "business plan"
-

III. Exigences par rapport aux différents acteurs concernés

- **Bénéficiaires:**
- Formulation claire des objectifs et buts
- se prendre en main => par conséquent, il est primordial de favoriser l'appropriation des instruments financiers.
- **Intermédiaires:**
- Connaissance du terrain
- Connaissances techniques et méthodologiques et expériences
- Travail d'information, de suivi et d'appui à la gestion
- Formation
- Planification rigoureuse et professionnelle (i.e Région touchée, Bénéficiaires, But, Objectifs, Activités, Indicateurs, Volume de crédit, Nature du crédit, Rentabilité recherchée, Stratégie pour la transmission, Propriétaires du fonds)
- Rôle clair des différents stakeholders
- Reporting annuel précis
- **Association membre**
- Analyser l'environnement (institutions financières existantes, solutions alternatives, partenaires potentiels)
- Suivi / monitoring
- Appréciation écrite (commentaires/prise de position) sur les reporting des intermédiaires.
-

IV. Exigences générales pour les instruments financiers dans les projets FGC

- Quel que soit le type d'instruments financiers il faut une planification claire: public cible bien défini, but défini, objectifs atteignables, activités précises, indicateurs vérifiables, rentabilité déclarée (i.e. financière, sociale, humaine, environnementale ou autre) et vérifiable.
- Tout instrument financier doit être planifié afin d'assurer un engagement limité AM / ONG / intermédiaire. Cela signifie que la date de transmission du dossier aux bénéficiaires doit être une échéance connue. Le nombre d'années est défini et les modalités de transmission sont clairement établies. L'instrument, son fonctionnement, les buts poursuivis sont expliqués dans la planification.
- Mettre l'accent sur la qualité du suivi, qui doit permettre aux bénéficiaires de :
 - comprendre que le crédit n'est pas un don
 - comprendre les mécanismes du crédit
 - apprendre à les utiliser
 - se les approprier (le gérer eux-mêmes).

Cet apprentissage ne peut se faire que si le programme a été planifié avec rigueur :

- Code (éthique)
- Objectifs clairs
- Définition de la rentabilité (quel type de rentabilité – voir impact) recherchée et des indicateurs nécessaires à la vérification des résultats.